



Contrat de location, Chalet du Châh – Rathvel

Contact de préférence par email "skiclub.st-bernard@bluewin.ch".
Téléphone le soir au 021 646 59 68 (numéro privé)

Arrivée **19.04.2019** (vendredi) à **17:00**

Départ **21.04.2019** (dimanche) à **17:00**

Nombre aproximatif de personnes **45**

Réservation du **05.03.2019**

Locataire

Clothaïre Tartempion
Rue du pèle-cochon 123
9876 Saint-Gaston

Contact :

nimportquoi@gmail.com
079 876 54 32

	Tarifs (voir conditions générales page suivante)	A	B	C
A	Forfait de base pour une journée avec nuitée jusqu'à 25 personnes	450.-	350.-	250.-
	Prix par personne supplémentaire avec nuitée (enfants dès 6 ans)	12.-	11.-	10.-
	Prix par personne supplémentaire sans nuitée	9.-	8.-	7.-
	Séjour selon tarif (nombre de jours)	1	1	0
B	Acompte à verser sur le compte IBAN CH24 0900 0000 1800 1347 8	400.-		
C	Caution à verser en cash au gardien sur place lors de la remise des clés	300.-		
D	Electricité, selon compteur, par kW/h	0.50		
E	Les heures de nettoyage peuvent être facturées après le départ des locataires si cela s'avère nécessaire. Par heure	100.-		
F	Sacs à poubelles 60 l. (taxe au sac) par pièce	3.20		
G	Dédite en cas de d'annulation de contrat après signature	200.-		
H	Taxe de séjour adulte (par jour)	2.55		
	Taxe de séjour enfant (si non-accompagnés de leur parents)	1.35		

Cette réservation devient effective dès paiement de l'acompte et réception du présent contrat complété et signé de la part du locataire, puis retourné à l'adresse ci-dessous **dans les 5 jours**, faute de quoi la demande sera annulée. Conditions générales sur la page suivante.

Commentaire			
Date			
Le Locataire		Ski-Club St-Bernard	

Conditions générales de location

1	Tarif A	Samedi-Dimanche , s'applique quand les jours adjacents à la nuitée sont un samedi, un dimanche ou un jour férié. <i>Exemple : Samedi-dimanche, Nouvel-an, Pâques, etc...</i>
	Tarif B	Vendredi-Samedi , s'applique quand uniquement le jour suivant la nuitée est un samedi ou un jour férié.
	Tarif C	Semaine , s'applique le reste de la semaine (dimanche soir au vendredi).
2	Signature	Le contrat doit être signé par une personne majeure. De plus, un motif de location factice peut entraîner l'annulation du séjour. La réservation est confirmée à réception du contrat signé et paiement de l'acompte demandé.
3	Annulation	Toute annulation de réservation engendrera le paiement d'une dédite (cf. tarifs en page 1).
4	Arrivée & départ	Le locataire est tenu de respecter les heures de rendez-vous au chalet telle que convenue avec le gardien ou telle que mentionnée sur le contrat. A défaut, des heures d'attente peuvent être facturées. Le jour du départ du chalet, le locataire doit remettre les locaux en ordre selon la checkliste reçue par le gardien.
5	Parcage	En hiver, les véhicules doivent impérativement être stationnés au fond du parking pour permettre le déblaiement de la neige.
6	Accès au chalet	Le chalet n'est accessible qu'à pied. En été et sur autorisation uniquement , possibilité de monter en 4x4 (avec boîte de réduction) uniquement pour les personnes à mobilité réduite. Le matériel peut être acheminé par la benne à disposition, son utilisation est strictement interdite pour monter des personnes. Charge max. 300kg, dimensions : 120x80 cm. Toutes les informations de contact et accès sur le site www.cslr.ch (rubrique "Chalet du Châh")
7	Musique extérieure	Aucune musique excessive à l'extérieur n'est admise après 22h00.
8	Fumée	Par respect pour les enfants et pour un environnement sain, la fumée n'est pas acceptée dans le chalet.
9	Animaux	Aucun animal n'est admis à l' intérieur du chalet.
10	Poubelles	Les sacs poubelles officiels de la ville de Châtel-St-Denis (fournis par le ski-club) doivent être évacués par le locataire et déposés aux endroits prévus à cet effet, soit aux Paccots, à la Frasse ou au centre-ville. Les autres sacs non-officiels doivent être repris par le locataire jusqu'à sa commune de domicile.
11	Dégâts	Les dégâts occasionnés au chalet ou aux objets mis à disposition et faisant partie de l'inventaire doivent être annoncés au gardien lors de la remise du chalet. L'indemnité due sera facturée. Les graffitis et annotations sont interdits à l'intérieur et à l'extérieur du chalet, la remise en état sera à la charge du locataire.
12	Paiement	Une facture sera établie après le séjour. Paiement à 30 jours par virement bancaire. L'acompte doit être acquitté au moment de la signature du contrat pour confirmer la réservation. Une caution à payer cash sera demandée lors de la remise des clés.
13	Assurances	Le chalet est assuré contre l'incendie et les dégâts d'eau. La propriété des tiers n'est pas assurée.
14	Envois postaux	Le chalet ne se situe, malheureusement, pas dans la zone de livraison de la poste.
15	Taxes	Le club se réserve le droit de modifier les taxes lors du décompte final, selon le tarif en vigueur lors de l'occupation du chalet.
16	Bois de feux	Du bois de feux est à disposition, celui-ci ne doit être utilisé que pour le chauffage au poêle (intérieur) ou pour des grillades (dans les emplacements prévus à cet effet à l'extérieur), et en aucun cas pour des feux de loisir.

Les conditions générales font partie intégrantes du contrat de location

Date	
Le Locataire	